

L'écho de Montailoux

Bulletin communal de Présilly - numéro 80 - septembre 2018

Sommaire

L'édito

L'édito	2
La vie municipale	3-7
Compte-rendu des conseils municipaux	3-4
Ressources humaines	4
Projecteur relooké	5
L'AFAP	5
Chalet des Convers	6-7
Santé - Social	8
Sapeurs-pompiers	9
L'intercommunalité	10-15
SIVU Beaupré	10
RécréA - Programme	11
Bibliothèque du Châble	12-13
Maison du Salève - Programme	14
Maison du Salève - Animation	15
CCG - Info mobilité	15
Vie associative	16-17
Fit'n'Fight	16
Comité de Jumelage	17
Ça s'est passé à Présilly	17-19
Bientôt à Présilly	20-21
Mémoires de Présilly	22-23
État-civil	24
Infos pratiques	24

Chères Présilliennes, chers Présilliens

Nous pouvons tous constater que cette période estivale a été caniculaire avec des maximales atteignant, voire dépassant, les 33 degrés à Présilly. La planète se réchauffe et nous devons persévérer sur le plan écologique, afin que nos descendants puissent grandir dans un monde viable.

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil municipal au mois de juin, en accord avec les services de l'État. Je tiens à remercier toute l'équipe qui a travaillé durant de longs mois sur ce document devenu très complexe.

Les travaux route de Beaugard ont enfin démarré, avec un retard dû à des raisons techniques. Ils devraient être achevés pour cet automne. J'espère que les aménagements routiers (chicane, parking, passage surélevé) vont permettre une réduction de la vitesse. La réalisation d'un trottoir mixte piétons/vélos d'environ 2m de large complètera la sécurisation de cette zone.

Concernant la route du Petit-Châble, un bornage a été effectué par un géomètre-expert jusqu'au carrefour de la route de chez Cambin, afin de connaître la faisabilité pour l'emprise du chantier. L'appel à la concurrence a été lancé pour la compétence de la maîtrise d'œuvre.

Le projet devrait se réaliser sur un premier tronçon en début d'année 2019. Une réunion publique se tiendra en temps voulu pour vous présenter le projet.

Une subvention du Conseil Départemental nous a déjà été accordée pour la première tranche de l'aménagement, car cet ouvrage ne pourra pas être réalisé dans son intégralité en une seule fois (soit du début de la route du Petit-Châble jusqu'à la fin de la route du Moulin), étant donné le coût total estimé à 1'000'000 euros HT.

L'aménagement de cette portion de route s'avère indispensable, car les automobilistes, de plus en plus nombreux, côtoient quantité de familles et autres piétons qui empruntent cet espace pour leurs balades à pieds ou à vélo.

Notre village s'agrandit et va encore se développer avec l'attractivité économique de notre territoire, ce qui va engendrer un accroissement conséquent de la circulation automobile. Nous devons donc être desservis par des routes bordées de trottoirs adéquats, afin de sécuriser piétons et cycles. Cependant, il appartient aussi à chacun, individuellement, de prendre ses propres responsabilités et de respecter les règles de circulation avant qu'il ne soit trop tard.

Vous souhaitant un bel automne

Bien amicalement

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

Compte-rendu des conseils municipaux

URBANISME

- Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 juin 2018, devenant aussitôt exécutoire.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Présilly (aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme) et à la Préfecture, conformément aux articles L.153-22 et L.133-6 du Code de l'urbanisme.

TRAVAUX

- Travaux route du Petit-Châble : participation financière départementale

Par délibération 2017-03 du 9 février 2017, Le Conseil Municipal a planifié, la réalisation de travaux de la route du Petit-Châble qui seront effectués par secteur et débuteront en 2019.

Le montant prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre des secteurs 1 et 2, est estimé à 810'896.00 € HT qui ont été inscrits au budget 2018. La Commune de Beaumont a signé une convention prévoyant une participation de 50% des travaux et de la maîtrise d'œuvre sur le secteur incombant aux deux communes.

Compte-tenu de l'impact de ces travaux sur le budget communal, il a été convenu de solliciter une participation financière à hauteur de 283'814,00 € auprès du Département de Haute-Savoie au titre du Fonds Départemental de Développement des Territoires (FDDT). Les subventions finalement accordées s'élèvent à deux fois 45'000 €.

Le contrat fixant les modalités d'intervention financière du Département et les subventions attribuées à la commune est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

SIVU

Le SIVU Beaupré doit faire face à une augmentation constante du nombre d'élèves. Les statistiques montrent une augmentation des inscriptions de 9% par an en moyenne. À la prochaine rentrée, 67 enfants sont inscrits en 1^{ère} année de maternelle et seulement 40 élèves quittent l'école pour rejoindre le collège. Par conséquent, une nouvelle extension doit être envisagée qui devra permettre la création de 10 classes et l'agrandissement de la cour.

Pour mémoire, l'accord passé entre les communes de Présilly et de Beaumont a fixé la répartition des participations financières auprès de l'école à hauteur de presque 80 % pour Beaumont et un peu plus de 20 % pour Présilly. Par ailleurs, le foncier a été supporté jusqu'ici à 100 % par la commune de Beaumont par le biais d'une mise à disposition d'un terrain de 11'340 m². Notre commune devrait probablement acquérir à son tour du foncier pour le SIVU.

Un concours d'architecte a été lancé pour proposer une vision d'agrandissement de l'école, prenant en compte les normes de sécurité et d'accès PMR, mais également le désengorgement des accès à l'école.

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

INTERCOMMUNALITÉ

- Remplacement d'un conseiller au sein de la commission du Syndicat Mixte du Salève (SMS)

Suite à la démission de M. Denis GENOUD du Conseil Municipal, en date du 31 janvier 2018, il convenait de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire à la commission du SMS. Après délibération, le Conseil Municipal a élu M. Laurent DUPAIN comme délégué titulaire.

DIVERS

- Occupation du domaine public - tarif

La commune a été sollicitée pour l'installation de camion de vente sur le domaine public.

Cette occupation ne pouvant être autorisée que moyennant une redevance d'occupation, le Conseil a fixé un tarif de 25 € par mètre linéaire d'occupation, étant entendu que la municipalité mettra à disposition l'eau et l'électricité nécessaires au bon fonctionnement des camions de vente.

- Vente licence IV

La commune était propriétaire d'une licence IV depuis le 24 mars 2015, acquise en vue du projet d'auberge communale.

L'objectif de l'activité d'une auberge communale n'ayant pas pu être concrétisé et compte-tenu que trois années sans exploitation allait être écoulées, le Conseil Municipal a accepté de vendre cette licence IV à M. Hemour Jonathan qui s'en est porté acquéreur pour la somme de 11'000 €.

Ressources humaines

Après 2 ans et demi au poste de secrétaire général, **Pierre Molard** a quitté notre mairie pour rejoindre celle de Contamine sur Arve. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite de sa carrière professionnelle.



Sandra Di Luzio a repris le poste depuis juin dernier. Titulaire d'un BTS en gestion des entreprises, Sandra a d'abord travaillé pendant 16 ans au département RH du Centre Hospitalier Sud Léman Valserine, essentiellement en tant que responsable de paie. En 2014, elle a été nommée responsable comptabilité à la mairie de Beaumont. Nous lui souhaitons bienvenue à Présilly !



Projecteur rétro relooké

Grâce aux mains expertes de monsieur Michel Deleuze, du Châble, le projecteur cinématographique de la mairie vient de recevoir un sérieux coup de jeunesse, bien qu'étant né vers 1920.

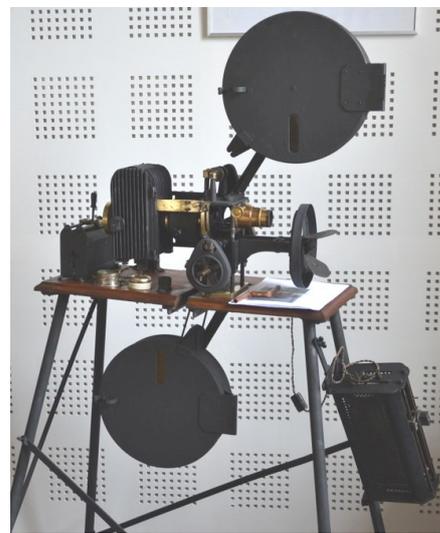
Il va trouver tout naturellement une place dans la salle du Conseil.

Chapeau l'artiste !



Ce projecteur, dénommé « Le Petit Professionnel », permettait de projeter un film de 400m de longueur, sur un écran de 4m de côté à 20m de distance.

Son inventeur, Étienne Mollier (1876-1962), fut un des précurseurs de l'utilisation du format 35mm en photographie avec son appareil Cent-Vues, conçu en 1909.



Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)

L'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) suit son cours sur la commune. Sur la base des règles et objectifs de l'aménagement foncier et des discussions avec les propriétaires et exploitants concernés ainsi que les représentants de la commune, le géomètre en charge de l'opération a élaboré un **projet d'aménagement**. Celui-ci comprend la réorganisation parcellaire du territoire compris dans le périmètre d'aménagement ainsi qu'un programme de travaux connexes (travaux de voirie rurale, création de fossés...).

Pour une meilleure compréhension, le géomètre a matérialisé par des bornes le projet de futur parcellaire sur le terrain. Ce **bornage** n'est pas définitif et évoluera selon les décisions ultérieures de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) et de la commission départementale d'aménagement foncier (CDAF). Il est rappelé qu'il est **interdit de détériorer, déplacer ou supprimer des bornes sous peine de sanctions pénales**.

En parallèle, une **étude d'impact sur l'environnement** a été réalisée et sera soumise à l'avis du Conseil général de l'environnement et du développement durable. C'est une étude globale qui a pour but d'évaluer les conséquences positives et négatives prévisibles du projet d'aménagement parcellaire et de travaux connexes sur l'environnement. Elle peut conduire à la mise en œuvre de mesures compensatoires pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement (exemple : plantation d'une haie le long d'un chemin ou le long d'un ruisseau).

Une fois validé par la CCAF et après prise en compte d'éventuelles mesures environnementales, le projet sera soumis à une **enquête publique**, d'une durée d'un mois minimum, fin 2018 ou début 2019. Elle permettra à la population de prendre connaissance du nouveau parcellaire proposé et du programme des travaux connexes. Chacun pourra apporter des observations et consigner d'éventuelles réclamations sur un registre. Après l'enquête, la CCAF prendra connaissance des réclamations et observations formulées ainsi que du rapport du commissaire-enquêteur. Les propriétaires qui le demandent dans leurs réclamations pourront être entendus par la CCAF qui statuera ensuite sur chaque réclamation. Les décisions de la commission communale seront affichées, pendant quinze jours au moins, en mairie et notifiées aux intéressés.

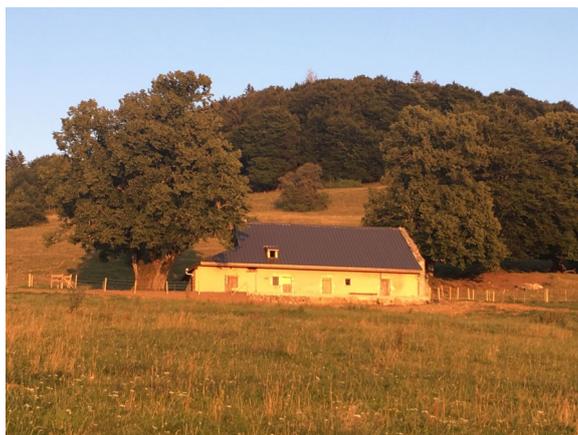
Parallèlement, les **plans modifiés** de la CCAF seront affichés pendant un mois en mairie. L'ensemble des propriétaires est averti individuellement que cette date d'affichage constitue le point de départ du délai d'un mois pour présenter leurs réclamations devant la CDAF.

Chalet des Convers : rénovation respectueuse

Le chalet des Convers, construit en 1732, appartient au département de Haute-Savoie et est répertorié comme chalet d'alpage du Salève, au même titre que la Thuile, l'Iselet,...

Son état se détériorant depuis de nombreuses années, il devenait urgent d'intervenir pour la sauvegarde de ce bâtiment historique. Dans un premier temps, la municipalité de Présilly avait initié une démarche avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Finalement, le département de Haute-Savoie a mandaté l'AFP (Association Foncière Pastorale) du Mont-Salève pour la gestion des travaux.



Pour information, les compétences de l'AFP sont liées à la protection des pâturages et des activités pastorales : son champ d'action comprend la conservation des bâtiments (dont abris de bergers), les accès, le débroussaillage, la reconquête de pâturages laissés à l'abandon, la compétence "eau" (mise en eau, distribution optimisée de la ressource, protection des sources,...), l'accueil du public (portillons, etc.). L'AFP a pour mission de rechercher les fonds nécessaires auprès du Département, de la Région ainsi que de l'Union Européenne et agit en tant que maître d'ouvrage durant les travaux. Sur le plan purement technique, elle est secondée par la SEA (Société d'Économie Alpestre).



Pour ce qui est des travaux entrepris au Chalet des Convers, l'objectif était de rénover le bâtiment en préservant son aspect original, sans le moderniser.

La charpente a subi une rénovation légère, seuls les pannes et chevrons trop abimés ayant été remplacés. La couverture, quant à elle, a été entièrement refaite, avec la pose d'une tôle acier.

Des chéneaux neufs ont été installés, les anciens caniveaux ont été nettoyés et de nouveaux ajoutés, notamment à l'arrière du chalet, afin de recueillir les eaux de ruissellement et les éloigner le plus possible du bâtiment en les dirigeant vers le champ.



L'abri de berger a également été rénové : poutraison et murs de la cuisine sablés ; intégration d'un bloc sanitaire avec évier, douche et toilette sèche. La cheminée a été mise en sécurité (débistrée, recrépie et tubée).

Enfin, les lieux seront désormais alimentés en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés par un spécialiste de la photovoltaïque de montagne.

Pour ce qui est de l'extérieur, le souhait était de conserver le mur devant le chalet : il a donc été rénové partiellement (sommet écrêté et refait, pierres sèches remplacées pour les plus abîmées). L'accès au chalet a également été amélioré. Enfin, les deux magnifiques tilleuls jouxtant le chalet ont été taillés par des spécialistes qui ont effectué un véritable travail d'artiste.



Chalet des Convers : rénovation respectueuse

Un peu d'histoire et d'étymologie

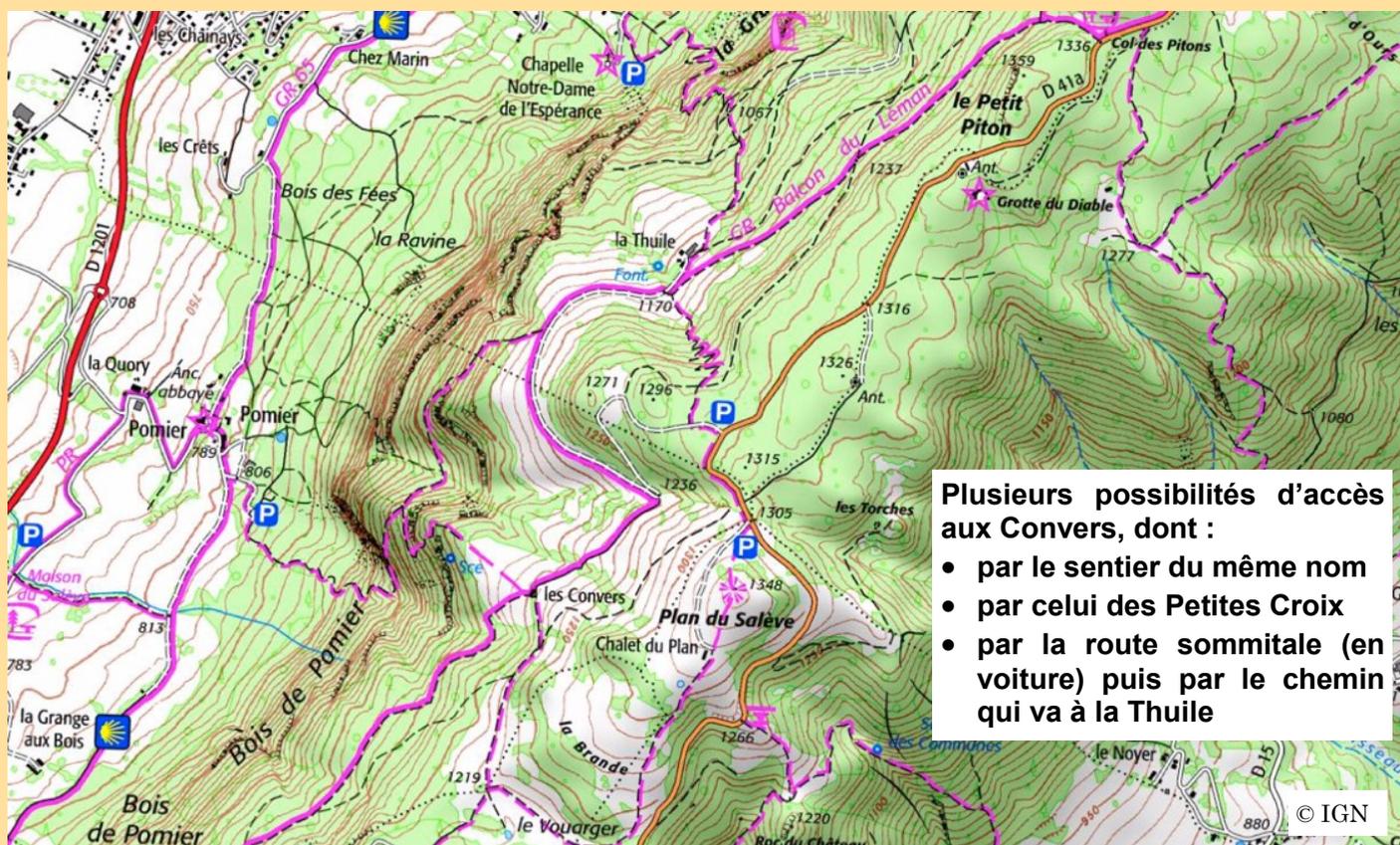
Les alpages attenants au chalet des Convers sont loués pour accueillir des troupeaux, et une vraie activité pastorale s'y déroule chaque été.

Mais cela ne date pas d'aujourd'hui...

Au XVIIIème siècle, le chalet des Convers était un bâtiment d'activité de l'abbaye, comme l'Agnellu à Feigères (autrefois utilisé pour les agneaux) ou le moulin au Petit-Châble.

Le terme "convers" est apparu au XIème/XIIème siècle et provient du latin classique "conversus" (*tourner*), mais aussi du latin chrétien "converti", participe passé de "convertere" (*changer complètement*).

Les frères convers travaillaient la terre dans les abbayes. Ces frères laïques étaient majoritairement d'origine plus modeste et avaient un rang "inférieur" à celui des moines, n'étant notamment pas autorisés à donner leur avis, bien qu'ils fussent religieux de plein droit.



Plusieurs possibilités d'accès aux Convers, dont :

- par le sentier du même nom
- par celui des Petites Croix
- par la route sommitale (en voiture) puis par le chemin qui va à la Thuile

Merci à Odile Montant, présidente de l'AFP, pour ses précieuses informations sur les travaux et à Laurent Dupain pour ses recherches sur le plan historique.

Accompagnement des seniors : la maltraitance en question

Dans le numéro précédent de l'Echo de Montaignol, nous vous avons rappelé comment trouver de l'aide afin d'assurer une présence de qualité auprès d'une personne âgée en perte d'autonomie. Intéressons-nous cette fois-ci à ce que signifie, dans les grandes lignes, un **accompagnement de qualité**.

Les aidants et les soignants ont un rôle crucial à jouer dans la qualité de la prise en charge d'une population vieillissante croissante. Mais en ont-ils les moyens ?

La maltraitance des personnes âgées soulève des questions spécifiques telles que : peut-on ne pas forcer une personne âgée dénutrie à manger, limiter la consommation d'alcool contre son gré, incorporer ses médicaments à sa nourriture si elle refuse de les prendre, placer sa chaise roulante devant une table et bloquer le frein si elle a tendance à « fuguer », ou, dans un établissement, enlever la sonnette à quelqu'un qui appelle sans cesse parce qu'il a des troubles cognitifs et ne se souvient pas que le soignant vient de répondre 10 fois à sa même demande...

Dans quelle mesure ces choix sont-ils discutables, voire répréhensibles ?

L'association suisse Alter ego propose une **définition** synthétique de la maltraitance : « La maltraitance est un ensemble d'actes, comportements et attitudes commis ou omis envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière ». En outre, « la maltraitance engendre un tort ou une blessure, elle constitue une **atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne** ».

Sur cette base, on peut retenir que la maltraitance concerne tous les aspects de la vie. Elle peut consister en attitudes isolées ou répétées, intentionnelles ou involontaires. En effet, il arrive que l'on pense bien faire alors que l'on fait mal. La maltraitance s'inscrit dans le cadre d'une relation et peut provoquer un préjudice ou une souffrance profonde chez la personne âgée. Elle peut aussi être le fait de proches aidants épuisés.



Dans nombre de situations, il est d'autant plus difficile de trancher que cela dépend en partie de l'appréciation de la personne âgée elle-même, mais aussi parce que cela est très souvent le reflet du sentiment d'impuissance de l'aidant ou du soignant (manque de temps pour écouter, pour répondre, manque de formation...). En cas de doute, il est important de rechercher de l'aide.

Il faut chercher à **être bienveillant plutôt que bien-traitant**. Être bienveillant c'est d'abord être dans le non-jugement, dans la relation et l'écoute des besoins plutôt que dans l'action à tout prix (dans *mal-traitant*, il y a le mot « traiter »). Cela signifie partir du principe que l'on va faire le mieux possible, au risque peut-être de se tromper et de commettre une maladresse... Si tel est le cas, alors l'aidant ou le soignant peut le reconnaître. Comment pouvons-nous avoir de l'indulgence pour les autres si nous n'en avons pas pour nous-mêmes ? Pour autant, tout n'est pas excusable ! Rappelons que la loi sert aussi de référence afin de savoir ce qui est permis ou non. La mise en évidence de comportements maltraitants devra entraîner des demandes d'amélioration puis des sanctions si nécessaire. **Le questionnement de chacun sur ses pratiques et la vigilance des proches sont indispensables.**

Des accompagnants motivés... mais par quoi ?

« Le sentiment d'être utile incite à faire son travail du mieux possible, comme le démontre une enquête* réalisée auprès d'une centaine de professionnels accompagnant des personnes âgées à leur domicile. Environ les deux tiers le font parce qu'ils aiment travailler auprès de ces personnes, un tiers parce qu'ils n'ont pas trouvé un autre travail leur convenant mieux... Mais le plus important est ailleurs : les personnes âgées accompagnées par des professionnels faisant ce métier par motivation financière sont deux fois et demi plus souvent victimes de chutes entraînant une fracture des os que celles accompagnées par des professionnels ayant du plaisir à faire ce métier. » (*Les entreprises humanistes, Jacques Lecomte, p.54*).

Vous pouvez aussi consulter le site de la CODERPA 74 (www.coderpa74.net) qui propose un document complet sur la maltraitance des personnes âgées.

Dominique ROULLET

* Référence de l'enquête : Lindquist L.A., Tam K., Friesema E. et Triponey L. (2012), «Paid caregiver motivation, work conditions, and fall among seniors clients», Archives of Gerontol and Geriatrics, 55 (2), 442-44

Le calendrier des pompiers : pour quoi faire ?



Chaque année, à partir de la fin novembre, leur tournée commence.

Un jour ou l'autre, ils viendront sonner à votre porte, sourire aux lèvres et calendrier en mains.

"Ils" ce sont les pompiers volontaires du CPI Beaumont ou les professionnels et volontaires de Saint-Julien.

Afin d'éviter les amalgames ou malentendus, il est important de faire le point aujourd'hui sur l'importance de ces calendriers. Nous allons d'emblée mettre fin à une fausse idée reçue : non, le calendrier ne sert pas à alimenter le bar des pompiers, ni à leur payer de somptueux festins !

Laissons la parole à l'**adjutant-chef Philippe Duperret**, responsable du CPI Beaumont :

« L'argent récolté lors de la distribution des calendriers alimente un fond géré par l'Amicale des Pompiers. Il sert à payer nos **assurances accident "hors service"** et couvre tous les frais non pris en charge par l'assurance personnelle de la victime.

Cet argent sert aussi au fonctionnement de l'assurance des **pupilles de la Nation** (parents pompiers décédés, en ou hors service ; actuellement, plus de 3'000 orphelins en France). Leurs études sont financées par cet organisme qui les protège et leur apporte également une aide juridique.

Par ailleurs, le reste de la collecte sert à financer l'**édition des calendriers** et, d'une manière générale, à améliorer le quotidien de la vie en caserne (matériel, petites fournitures, etc.)

La distribution en elle-même de ces calendriers nous permet en outre d'affiner notre **connaissance du secteur**, de rencontrer les **nouveaux résidents** et répondre aux questions de la population ou prodiguer quelques **conseils utiles**. »

Alors, cet hiver, lorsqu'un pompier viendra sonner à votre porte, souvenez-vous que le calendrier qu'il vous proposera représente bien plus que quelques pages reliées : son utilité est bien réelle et votre geste permettra d'aider quelqu'un, un jour, quelque part, tout près de chez vous ou ailleurs en France.

Corinne FAVRE



Vous avez besoin des pompiers, les pompiers ont aussi besoin de vous !

Le CPI Beaumont est toujours en recherche de pompiers volontaires. Pas des surhommes ni des héros, mais simplement des personnes qui ont envie de donner un peu de temps pour aider les autres et faire partie d'une équipe solidaire et dynamique !

Précisons que les habitants de Présilly sont les bienvenus, puisque le CPI Beaumont intervient en premier appel sur les deux communes.



Pour tout renseignement, contacter : Adjudant-chef Philippe Duperret, 06 89 73 10 72.

SIVU Beaupré : inauguration des nouveaux bâtiments



Samedi 26 mai, sous les yeux bienveillants d'une centaine de personnes dont M. le Sous-Préfet, Jean-Marc BASSAGET, Mme la députée et conseillère départementale, Virginie DUBY-MULLER, M. l'inspecteur de l'éducation nationale, Christophe LICITRI, M. le président de la Communauté de Communes du Genevois, Pierre-Jean CRASTRE et M. le maire de Beaumont, Christian ETCHART, le président du SIVU Beaupré, Christophe SEIFERT a inauguré le groupe scolaire Beaupré.

Ce dernier en a profité pour remercier les nombreux soutiens qui l'ont accompagné et encouragé dans toutes les étapes de la réalisation de ces projets, ainsi que le cabinet « Chassagne + Delétraz Architecture » pour leur conception.

Le groupe scolaire compte maintenant 6 classes maternelles, 11 classes élémentaires, 2 salles de motricité, 1 réfectoire et 3 salles périscolaires afin d'accueillir 400 enfants dans les meilleures conditions.

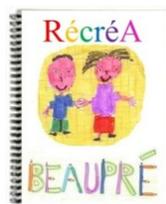
Christophe SEIFERT

Une des nouvelles salles de motricité : espace et lumière, équipements dernier cri (dont un mur de grimpe), local de rangement pour le matériel,...

Tout a été étudié pour permettre de pratiquer le sport dans les meilleures conditions.



Une palette de personnalités locales entouraient l'équipe du SIVU Beaupré pour inaugurer les nouveaux bâtiments.



RécréA

SIVU Beaupré – 135 rue Beaupré – Le Châble – 74160 Beaumont

Permanence tous les jeudis de 17 à 19h

07 06 66 67 31 et 04 50 83 77 78

Recrea74@gmail.com / <http://recrea74.wix.com/recrea>



17 jeunes âgés de 11 à 15 ans ont participé au **séjour à St Raphaël**. Logés au centre UFCV du Haut Peyron, ils ont pu découvrir l'environnement en participant à une rando palmée, une initiation au kayak et un jeu de piste. Aidés de leurs animateurs, ils ont géré l'organisation de leur séjour (jeux sportifs, piscine, course, repas, rangement...)

Inscriptions vacances d'automne

Communes de Beaumont et Présilly :

- Jeudi 27 septembre de 16h à 19h
- Samedi 29 septembre de 9h30 à 12h
- Mardi 2 octobre de 16h30 à 18h30

Communes extérieures :

- Jeudi 4 octobre de 16h à 19h
- Samedi 6 octobre de 9h30 à 12h
- Mardi 9 octobre de 16h30 à 18h30

Les inscriptions se font uniquement pendant les dates de permanence

Le règlement se fait le jour de l'inscription. Les tarifs sont calculés par rapport à votre quotient familial pour les communes conventionnées.

Documents à fournir → Avis d'imposition
→ Attestation d'assurance scolaire
→ Photocopie de la carte d'identité de l'enfant

Les absences sont remboursées sur présentation d'un certificat médical.

Gros plan sur ...

À l'heure où on s'interroge sur le devenir du livre et où les librairies ferment les unes après les autres, quelle est la place d'une bibliothèque dans une commune ?



Le livre subit de plein fouet la concurrence de l'informatique, des médias, des réseaux sociaux, mais la bibliothèque reste un lieu de culture, de convivialité et de partage ouvert à tous. Elle permet à chacun de profiter d'un choix, d'une diversité à moindre frais.

Elle attire tout particulièrement les enfants : la magie du livre reste entière et participe, par sa variété tant au niveau des thèmes abordés que de la forme artistique, à leur épanouissement (imagination, apprentissages, relation avec l'adulte).

Un peu d'histoire

La bibliothèque existe depuis 1984, mais elle a eu un précédent : dès 1887 une société de lecture pour la population et l'école avait été créée ; elle disposait de 86 livres et son président d'honneur était le sénateur Folliet ! Après des débuts modestes et différents locaux (sous-sol de l'école de Beaumont, sous-sol de la salle des fêtes, puis salles de l'ancienne mairie) elle s'est développée grâce à des bénévoles dévouées et au soutien de la BDP (Bibliothèque de prêt du département, bibliobus). Depuis l'an 2000 nous occupons les 2 salles de classe de l'ancienne école du Châble, une consacrée au fond jeunesse et l'autre à celui des adultes. Nous bénéficions ainsi d'un accès de plain-pied, et de parkings proches.



Fonctionnement

La bibliothèque est municipale depuis 2008 mais elle est toujours gérée par l'association "Bibliothèque du Châble Beaumont" selon la convention de février 2008 et en liaison avec les élus.

En 2012 nous nous sommes informatisés avec le logiciel "Colibris".

Le financement est à la charge de la commune de Beaumont qui est propriétaire des locaux, du fond de livres, CD, CDROM et du matériel informatique.

L'équipe de bénévoles assure le fonctionnement au quotidien, permanences, accueil des classes, animations, choix des livres et leur équipement, liaison avec la bibliothèque du département et le groupement "lire du Salève au Vuache". Nous sommes un peu plus d'une quinzaine de personnes à nous partager ces différentes tâches et à découvrir les "joies" de l'informatique !!

Au 1^{er} janvier 2018 :

169 familles à jour de cotisation
→ soit **854 lecteurs** actifs
(378 adultes + 476 enfants)

Nos lecteurs viennent en majorité de Beaumont, mais aussi des villages environnants (Présilly, Neydens,...)

La bibliothèque en chiffres

Pour l'année 2017 :

11'678 prêts (livres, CD, CDROM, périodiques)

→ Prêts au public: 2'594 adultes
+ 7'095 enfants

→ Prêts aux écoles : 1'154

→ Prêts autres collectivités : 835

Nos collections

Au 1^{er} janvier 2018 :

→ Adultes : **3'260** livres
(romans, policiers, documentaires, revues, etc..)

→ Enfants : **3'182** livres
(albums, BD, romans, etc..)

→ CD et CDROM : **146**

... la Bibliothèque du Châble

En plus de notre fond propre, nous avons un dépôt annuel d'environ 500 livres fournis par la Bibliothèque du Département et renouvelé en partie chaque mois à raison d'une cinquantaine d'exemplaires.

Nous sommes très attentifs à acheter des nouveautés tant en romans adultes qu'en livres enfants. Nous sommes abonnés à 14 revues enfants (J'aime lire, Wapiti, Petit Léonard, etc.) et 4 revues adultes (Psychologies, Que choisir,...)

La bibliothèque est ouverte à tous. Une cotisation de 12 € par famille et par an permet d'emprunter 5 livres par personne pour une durée de 3 semaines. La consultation des livres sur place est gratuite et sans engagement.

Accueil des classes du groupe scolaire Beaupré

Durant l'année scolaire 2017-2018, les 9 classes primaires ont été accueillies une fois par mois. Les enfants pouvaient emprunter chacun un livre et la séance se terminait par une lecture ou un jeu.

Les 6 classes maternelles venaient également une fois par mois mais il n'y avait pas de prêt individuel.

Nous avons travaillé cette année avec une sélection de livres "En quête de...".

Nous avons reçu 2 auteurs : Clément Favre pour la grande section de maternelle et Rémi Courgeon pour les CM2.



Autres animations

Nous accueillons ou prêtons des livres à :

- les Aînés du Montailoux (club des anciens de Présilly)
- le RAM (les assistantes maternelles) et la microcrèche de Beaumont

Nous participons à la fête du printemps avec le comité des fêtes en vendant des livres d'occasion et à celle de Noël en proposant aux enfants diverses activités et lectures de contes.

Lire du Salève au Vuache

Nous faisons partie du réseau des bibliothèques du Genevois avec St Julien, Viry, Valleiry, Vers, Feigères, Collonges sous Salève, Neydens et les CDI des collèges et lycée de St Julien.

Nous travaillons sur des animations communes et proposons des sélections de livres : une pour les adultes avec vote du public, une pour les enfants qui nous sert de fil rouge pour l'accueil des classes élémentaires et une pour les tout petits en collaboration avec les structures petite enfance.

Bibliothèque du département

Elle nous propose des animations, la formation des bénévoles, des conseils en particulier pour l'information.

Une navette mensuelle nous apporte une cinquantaine de livres choisis par nos soins et nous nous rendons une fois par an à Pringy pour échanger environ 500 livres et CD.

Conclusion

La bibliothèque garde un rôle important dans la vie de la commune. Elle reste une réponse de proximité à la demande culturelle de la population. Elle participe à l'animation et à la cohésion communale en offrant un service ouvert à tous.

Bibliothèque du Châble - 71 Grand'rue - Le Châble - 74160 Beaumont

Tél : 04.50.75.38.22 ou 09.67.21.38.22

e-mail : bibliothequebeaumont74@orange.fr / site Internet : www.biblibeaumont74.fr

(pour consulter vos prêts merci de demander votre code d'accès à la bibliothèque)

Nos horaires d'ouverture :

Les lundi, mercredi, jeudi de 16 h à 19 h / Le samedi de 10 h à 12 h

En juillet – août une seule permanence le lundi de 16h à 19h / Fermeture entre Noël et Nouvel An

La Maison du Salève : programme du dernier trimestre

MONT SALÈVE EN MARCHÉ

Dimanche 2 septembre, à partir de 8h, tout public

Laissez-vous guider sur les sentiers de randonnée par les amoureux du Salève. Stands de producteurs, repas et animations vous attendent au sommet pour un moment convivial.

Gratuit, enfants à partir de 8 ans. Programme complet sur www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

LES NUITS SAFARIS !

Vendredi 07 / 14 / 21 septembre, de 20h00 à 23h30, au départ de la Maison du Salève, tout public. (en extérieur)

Tout le monde en NOIR ! Une marche immersive dans la nuit pour vaincre ses peurs !

Vêtements noirs, bonnes chaussures et lampe frontale.

En partenariat avec le Museum d'Histoire Naturelle (Genève). Renseignements info.museum@ville-ge.ch

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, à la Maison du Salève, gratuit

- **VISITE LIBRE DES EXPOSITIONS**

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, de 14h à 18h, dès 6 ans

- **RÉSONANCE EN ARCHITECTURE**

Dimanche 16 septembre, à 10h, dès 7 ans

Une visite ludique pour toute la famille avec des jeux et des ateliers sonores pour aborder l'architecture. Sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire.

- **VISITES GUIDÉES THÉMATIQUES**

Dimanche 16 septembre, de 14h à 18h, pour tous



LE VERGER, UNE NATURE À DÉGUSTER ! (extérieur)



Samedi 29 septembre, de 9h à 18h, à Jonzier-Épagny, pour tous

Miam... voilà une découverte gourmande au cœur du verger communal hautes-tiges de Jonzier-Épagny ! Cet espace, apparemment commun, offre des arbres généreux permettant de déguster pommes et poires de variétés traditionnelles et du jus de fruits frais, pressé sur place !

Gratuit, sur inscription au Syndicat Intercommunal du Vuache au +33 (0)4 50 04 62 89.

Enfants à partir de 6 ans, un adulte accompagnant obligatoire

LA FÊTE DE L'AUTOMNE



Samedi 06 Octobre de 10h à 17h, à Villy Le Bouveret, tout public.

Venez fêter l'automne autour d'un rendez-vous festif qui va éveiller vos papilles grâce aux fruits du verger ! Dégustation de fruits frais, exposition « Histoires de Pommes », fabrication de jus de pommes et confection de pâtisseries seront au menu !

Gratuit, sur inscription. Enfants à partir de 4 ans, un adulte accompagnant obligatoire.



Animation gratuite initiée et soutenue par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles

Horaires 2018 : février à juin / septembre à décembre : mercredi, samedi et dimanche, 14h-18h

juillet / août : du mardi au dimanche, 10h-18h — Vacances scolaires zone A : du mardi au dimanche, 14h-18h

Fermeture : janvier, 1^{er} mai, 1^{er} dimanche de septembre, 25 décembre

Groupes sur réservation (visite tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi)

Programme complet et tarifs sur : www.maisondusaleve.com / info@maisondusaleve.com

La Maison du Salève, 775 route de Mikérne, 74160 Présilly - Réservations et contact : 04 50 95 92 16

La Maison du Salève : les artistes en balade

Dans le cadre des animations estivales, une vingtaine d'enfants âgés de 6 à 11 ans s'est rendue à la Maison du Salève le mercredi 18 juillet dernier. Accompagnés de leurs parents, ils ont participé à l'animation « Balade des grands artistes ». Pastels, dessins, collage, écriture... plusieurs ateliers artistiques étaient au programme afin de découvrir la nature.

Les enfants ont arpenté le sentier de Pomier où ils ont pu créer leur carte postale imaginaire du Salève : dessiner d'un côté, et rédiger de l'autre, avec pour thème : « Ici, ce n'est pas comme ailleurs... ». Ils sont ensuite partis à la cueillette de feuilles d'arbre afin de réaliser un collage : aigle, bonhomme, et arbres ont alors pris forme sur les carnets de ces artistes en herbe.

Pour terminer la séquence, Hugo, animateur à la Maison du Salève, a proposé une lecture de paysage quelque peu originale... avec la tête à l'envers ! Les enfants ont alors reproduit le paysage qu'ils avaient sous les yeux de manière renversée.

A l'issue de cette approche sensorielle et décalée de la nature, les enfants ont pu repartir avec leur carnet d'artistes et le sourire aux lèvres !



Vous pouvez retrouver toutes les animations de la Maison du Salève sur www.maisondusaleve.com.

Justine DUCROT

CCG – Info mobilité

Nouvelle offre de transport + parkings : la bonne combinaison !

Le lancement de deux nouvelles lignes de bus dès le 27 août prochain, traduit la volonté des partenaires de la mobilité, français et suisses, d'agir concrètement pour réduire le trafic au passage des petites douanes :

- ⇒ **LIGNE 62 : COLLONGES – BACHET**
- ⇒ **LIGNE 63 : VIRY - BERNEX - GENEVE**
(tram 14 à Confignon-Croisée)

En complément, deux nouveaux parking-relais (P+R), à Viry et Collonges/s Salève, permettent de combiner parking et transport en commun.

Si le trafic ne diminuait pas, un test limitant l'accès aux petites douanes pendant les heures de pointe aux seuls covoitureurs, bus et deux roues, pourrait être mené pendant six mois.

**Dès le 27 août, utilisez ces lignes
sans plus attendre !**



dès le 27 août 2018 !

**Deux nouvelles lignes de bus
pour faciliter vos déplacements
dans la région.**

62 Collonges-sous-Salève ↔ Bachet-de-Pesay

63 Viry-Eglise ↔ Confignon-Croisée

**Lignes de bus tpg et parking :
la bonne combinaison !**

Toutes les infos sur tpg.ch

tpg
© tpg.ch

Et si le moment était venu de reprendre une activité physique, de quitter la sédentarité et de ne plus s'en remettre à la chimie ou à l'ésotérisme pour tenter d'aller mieux ?

L'association FIT'n'FIGHT vous propose du PILATES, du YOGA, de la SALSA, de la ZUMBA, et autres *motus corporis* CAF, GFD, ZEN, c'est-à-dire des activités dites « douces ». Nous préférons parler d'activités « progressives ». Vous n'adaptez pas votre corps aux exercices mais votre condition physique aux mouvements proposés et les options vous permettent toujours d'aller plus loin selon vos besoins.

Aucune phrase, même à la Proust, ne pourra fidèlement décrire ce qui vous attend. Le mieux est de venir essayer nos cours. Pour cela vous devez passer par la case inscription, mais attention le nombre de places est limité, car nos adhérents sont fidèles et nous les remercions d'ailleurs vivement de l'enthousiasme qu'ils nous témoignent.

Vous souhaitez vous inscrire pour la saison 2018/2019, alors nous vous invitons :

- dans un premier temps à visiter notre site www.fitnfight.net afin de trouver le planning des cours, les tarifs, les lieux, les nouveautés à venir et également les disponibilités ;
- ensuite nous envoyer par courrier une fiche d'inscription accompagnée du règlement qui ne sera pas encaissé mais qui réservera votre place.

Vous recevrez en retour un mail de confirmation. Vous pourrez alors essayer nos cours et vérifier s'ils vous conviennent. Si ce n'est pas le cas votre inscription sera annulée sans frais.

Pour tout renseignement : fitnfight@hotmail.fr ou tél. 04 50 75 56 42

Pilates



Pilates senior

*CAF
(Cuisses / Abdo / Fessiers)*



Vie associative

Comite de Jumelage Mössingen-Genevois

Du samedi 28 avril au 1^{er} mai, les deux délégations des comités de jumelage franco-allemand se sont retrouvées pour visiter quelques sites touristiques de la **basse vallée du Rhône**.

Composées de 18 amis allemands de Mössingen et 18 français genevois, les deux groupes sont partis en bus direction **Avignon**, le palais des Papes et son paysage urbain grandiose. Après le déjeuner, nous avons déambulé dans les rues étroites et historiques jusque sur le célèbre pont !

Puis direction la **Camargue** en fin de journée.

Dimanche 29 avril, journée camarguaise avec la visite d'une manade et de ses activités agricoles ; promenades en chars pour prendre connaissance des explications au sujet des coutumes et traditions gustatives locales ; déjeuner dans le restaurant de la manade. En cours d'après-midi, remontée du Petit Rhône en bateau avec découverte de la faune locale au milieu de la biodiversité des sites.

Lundi 30 avril, la visite d'**Arles** a resitué l'image romaine de la ville avec son amphithéâtre et l'importance de la tauromachie. Puis la visite des **Salins du Midi** a permis de découvrir les activités économiques agricoles spécifiques à la région : riz, légumes, fruits et vins.

Sur la route du retour, mardi 1^{er} mai était réservé à la visite du **Pont du Gard**, monument antique, aqueduc romain classé par l'Unesco ; promenade accompagnée dans l'aqueduc. Retour dans le Genevois en cours d'après-midi.

Ce voyage s'est effectué dans la continuité des visites annuelles de villes françaises et allemandes organisées les années passées dans les deux pays par les deux délégations depuis 2011. Cette activité permet d'entretenir les relations amicales entre les deux collectivités.

Prochaines activités :

- **dimanche 2 septembre** : participation à la Marche du Salève
- **week-end des 28-30 novembre** : foire de la Sainte-Barbe à Collonges-sous-Salève
- **samedi 8 décembre** : marché de Noël à Mössingen avec vente de fromages de Haute-Savoie.



André GUILLOT

Ça s'est passé à Présilly



Vide-grenier - 22 avril

Succès grandissant avec une trentaine de stands pour le 4^{ème} vide-grenier de Présilly. Soleil, chaleur et bonne humeur pour tous !

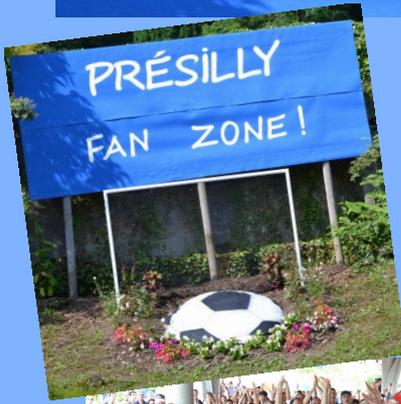


Organisé par la Présillienne

PRÉSILLY



Du samedi 16 juin au dimanche 15 juillet, la Présillienne a retransmis 8 matchs de la Coupe du Monde à la Halle de Présilly. Météo radieuse, bénévoles motivés et public enthousiaste ont contribué au beau succès de ces manifestations !



6 juillet



Foule impressionnante pour la finale du 15 juillet



Victoire finale

La Givrée, Pizza Napo et les jeunes de la MJC se sont aussi chargés de nourrir les supporters



Il n'y avait pas que les Bleus à Présilly !



FAN ZONE !



De 4 semaines à 89 ans, toutes les générations étaient au rendez-vous !

Les bénévoles et quelques supporters réunis pour une photo-souvenir en ce jour de finale

Une belle brochette de bénévoles à votre service !



Les bénévoles se sont donné à fond pour offrir le meilleur à tous.

Plus d'images sur www.presilly.fr

Bientôt à Présilly



Chartreuse de Pomier

dimanche 4 novembre 2018, à 17h

Concert, lecture hommage à Christiane Singer

François René Duchâble au piano, Sandrine Sutter, mezzo-soprano, et la comédienne Céline Chéenne rendent hommage à une femme d'exception : l'écrivain Christiane Singer au travers de son roman "Seul ce qui brûle"

Un apéritif vous sera offert en compagnie des artistes lors de l'entracte.

Tarif : 30 € ou 35 CHF, demi-tarif pour les enfants de moins de 18 ans.

Réservation (les places ne sont pas numérotées) :

- Au moyen de notre fiche de réservation sur le site de la Chartreuse www.chartreuse-de-pomier.fr
- À l'entrée le jour du concert, dans la limite des places disponibles.

Retrait des places 30 minutes avant la séance.



Chartreuse de Pomier

dimanche 18 novembre 2018, de 10h à 18h

2ème Salon du Livre du Grand Genève

Des livres de tout style seront présentés par des auteurs, éditeurs, associations, bouquinistes...

Tarif : 2 € pour les adultes, gratuit pour les enfants (jusqu'à 16 ans)

Possibilité d'accéder au salon en voiture, mais les visiteurs pourront également profiter d'une grande nouveauté cette année : toute la journée, navette gratuite entre Saint-Julien-en-Genève (départ devant la gare) et la Chartreuse de Pomier !

Déjeuner : restauration sur place avec un menu unique.

Informations : www.salonlgg.org

(Programme détaillé et liste des exposants seront publiés sur le site dans le courant de l'automne)



Salle des fêtes de Présilly

Samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018

1ère braderie des « Bals Musette »

Organisée au bénéfice de l'animation des résidents de l'EHPAD VAL DE L'AIRE et de l'USLD LES LAURIERS à Saint-Julien-en-Genève

Buvette et petite restauration sur place

En vue de cette braderie, les bénévoles recherchent des vêtements adultes, enfants, layette (propres évidemment !) mais aussi des bijoux fantaisie, maroquinerie, accessoires de mode, vaisselle, draps et linge de maison, bibelots et objets de décoration, BD (pas de livres), CD/DVD (adulte/enfant), jeux de société, puzzles, matériel Hi-fi, petits meubles, petit électroménager. (Pas de jouets!)

Pour la dépose des objets, contacter les bénévoles à l'EHPAD ou par mail : lesbalsmusette@gmail.com
(Les habitants de Présilly peuvent également s'adresser à Rosy Bouttaz 04 50 04 42 21)



La fibre optique arrive !

L'ouverture des services de fibre optique aux particuliers

Le réseau public fibre optique du SYANE (en charge du déploiement sur la Haute-Savoie) s'ouvre aux particuliers sur une partie de la commune de Présilly : 433 logements vont pouvoir bénéficier de la fibre optique (voir zone concernée sur le plan ci-dessous).

Les avantages de la fibre optique

- ⇒ une connexion de haute qualité et ultra rapide ;
- ⇒ un très haut débit symétrique qui permet de bénéficier d'un même débit élevé pour envoyer et recevoir des données ;
- ⇒ des usages en simultané.

Comment se raccorder à la fibre optique ?

Le réseau public fibre optique du SYANE est exploité et commercialisé par l'entreprise COVAGE.

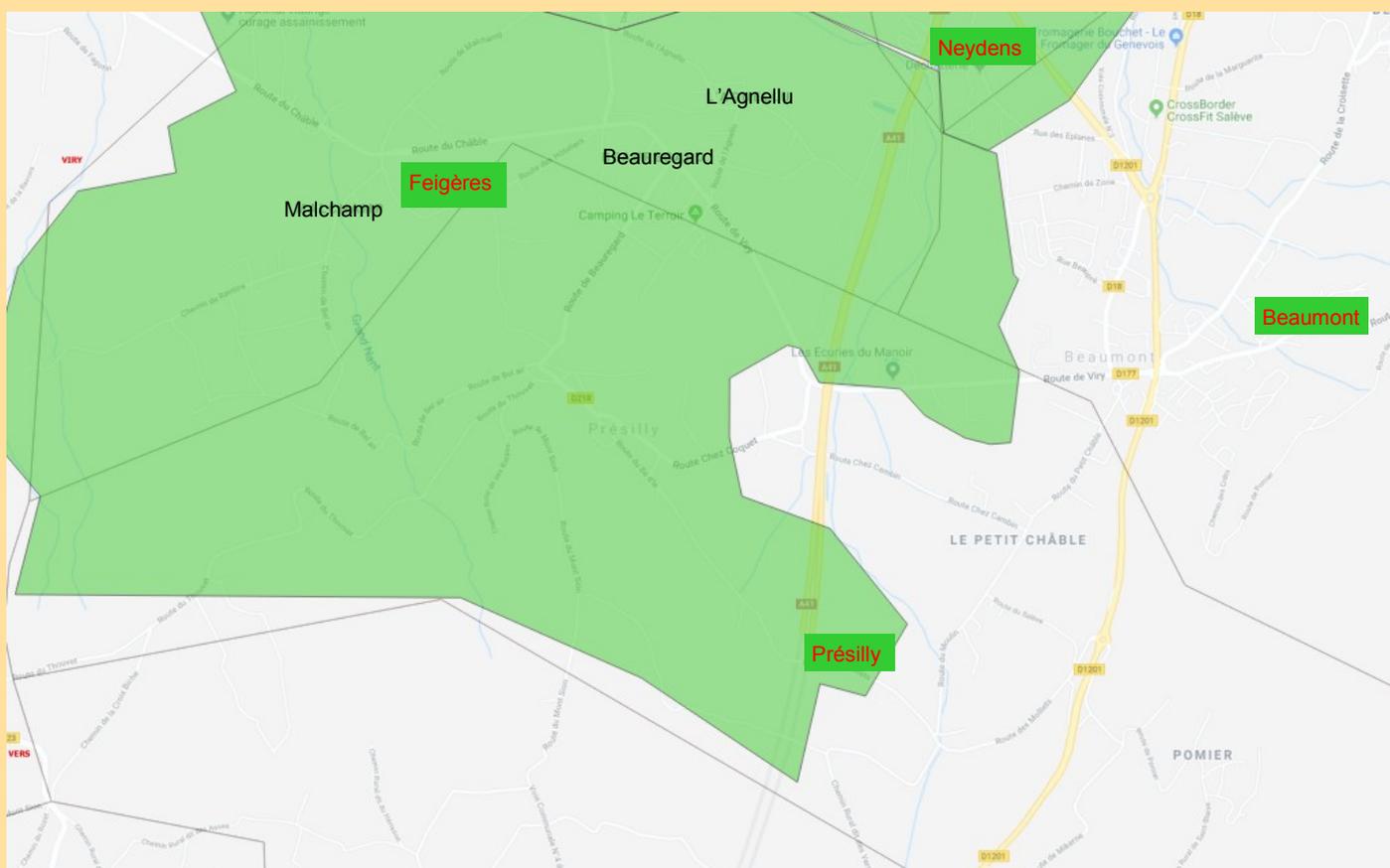
Se raccorder à la fibre en **3 étapes** :

1. Je **choisis** mon opérateur* : COMCABLE, CORIOLIS, KNET, NORDNET, OZONE, VIDEOFUTUR ;
2. COVAGE **raccorde** mon logement à la fibre, à la demande de l'opérateur ;
3. L'opérateur m'informe que ma ligne est **activée**, je branche ma box pour bénéficier des services très haut débits.

Pour toute question sur votre raccordement, vous pouvez envoyer un mail à :

gp-hautesavoie@covage.com

* Possibilité d'un changement total d'opérateur (offre *all inclusive*) ou de choisir la fibre optique pour la connexion Internet et conserver l'ADSL pour la téléphonie.



Mémoires de Présilly

Ces dernières années, notre village a accueilli beaucoup de nouveaux habitants ; certains viennent de villes ou villages voisins, d'autres d'un peu plus loin... Mais la majorité d'entre eux ignorent ce que fut Présilly autrefois. Quant aux Présilliens vivant ici depuis plus longtemps, ils ont parfois oublié « comment c'était avant », pris dans le tourbillon des années qui passent, s'étant habitué au nouveau visage de Présilly au fur et à mesure qu'il se métamorphosait.

Cette rubrique permettra de ne pas laisser s'effacer le passé de Présilly ! Chaque bulletin sera l'occasion de donner la parole à un ancien de la Commune : en sa compagnie, nous partirons à la pêche aux souvenirs et, parfois, aux photos retrouvées dans le fond d'une armoire...

Nous retournons du côté du Petit-Châble, à la route des Moulins, pour faire connaissance avec **Jacques Favre**, agriculteur-éleveur retraité.

Né à Valleiry le 27 mai 1926, il y est resté jusqu'en 1952. Là-bas, il a grandi au plus près de l'Angélus, puisqu'il habitait juste à côté de l'église. Mais surtout il a baigné dans l'agriculture et l'élevage dès son plus jeune âge, ses parents exploitant une ferme à Valleiry. Sa jeune sœur, Renée, a vu le jour en 1932. Jacques a peu connu leur frère aîné, décédé des suites d'une appendicite.

Et puis il y a avait Léontine Beauquis, la Présillienne de 6 ans plus âgée que Jaques (née le 1^{er} mai 1920), qui rendait régulièrement visite à ses oncle et tante, voisins des Favre. Jacques et elle s'entendaient bien.

Côté études, Jacques est allé à l'école du village, puis au collège à Thonon pendant 2 ans. Mais à 12 ans, il a quitté définitivement les bancs de l'école pour travailler exclusivement à la ferme de ses parents.

La guerre

Cependant, la guerre fit son apparition et les temps devinrent plus difficiles. Non pas tant pour se nourrir, puisque la campagne offrait largement de quoi vivre. Ce qui n'était pas le cas des citadins : Jacques se souvient de ses voisins éleveurs qui abattaient des bêtes pour vendre leur viande à des clients venus exprès en train depuis Bellegarde. (À cette époque, les fermiers avaient le droit de tuer eux-mêmes leurs bêtes.)

En revanche, les Valleiryens subirent la présence des Allemands ayant réquisitionné une maison à l'entrée du village. "Les résistants ont essayé de les attaquer, mais n'ont pas réussi à les déloger !" explique Jaques. Quand ces Allemands traversaient la commune, notamment pour se rendre à Bellegarde, ils tentaient d'attraper des villageois qu'ils faisaient grimper dans leur camion pour s'en servir comme bouclier, en vue de décourager des tirs éventuels. Autant dire qu'on se cachait dès que le camion faisait son apparition... "Un jour après-midi, j'avais mis le nez dehors ; Le camion est venu, ils voulaient me faire monter, mais moi je me suis tiré !" Jacques précise qu'ils ne l'ont pas poursuivi, mais que s'ils avaient voulu le faire, ils l'auraient assurément attrapé !

Et puis est venu ce jour funeste où Valleiry brûla... le 16 août 1944. Cet événement tragique est commémoré chaque année, le 16 août, avec une cérémonie au lieu dit "**Les Ferrages**", le champ où des gens ont été abattus par les Allemands (une plaque commémorative y est présente).

Ce jour-là, beaucoup de gens ont fui le village, certains allant se réfugier en Suisse, avec leurs bêtes, demeurant quelques heures ou quelques jours, juste de l'autre côté de la frontière.

Et pour ce qui est des Favre ? Léontine Beauquis proposa à Jacques de venir se réfugier chez elle, à Présilly. Jacques ne se souvient désormais plus de ce que firent ses parents et sa sœur, mais il est probable qu'ils prirent également le chemin de la Suisse "le temps que l'orage passe". Quant à lui, il accepta l'invitation de Léontine et habita pendant quelques jours au cœur du Petit-Châble, dans la ferme des Beauquis située alors au tout début de la route Chez Cambin (la ferme n'existe plus : elle a changé de propriétaires et a été rénovée en habitation il y a de nombreuses années).

Au régiment

Peu de temps après la fin de la guerre, en 1946, Jacques dut partir en régiment car il avait atteint ses 20 ans... Il demanda un sursis de quelques mois, afin de partir en hiver, ce qui lui permit d'aider ses parents à la ferme pendant la saison d'été précédant son départ.

Il fit son année de régiment en Allemagne, plus précisément à Baden-Baden, comme magasinier dans un hôpital, où il était chargé du ravitaillement pour les cuisines. Dans l'ensemble, cela se passa plutôt bien, mais Jacques garde un souvenir ulcéré de certains des chefs français qui se trouvaient sur place : non seulement, ils se servaient allègrement dans les provisions destinées à l'hôpital, mais en plus ils obligeaient Jacques à noter dans le registre que cette marchandise avait été remise aux cuisines, comme prévu ! Jacques ne pouvait faire autrement qu'obéir, sinon il aurait fini "en taule"... Heureusement, malgré ces larcins, il restait suffisamment de nourriture pour les malades de l'hôpital.



Mariage et vie à la ferme... à Présilly !

À son retour, en 1947, Jacques retrouve Léontine. Leurs 6 années de différence d'âge se sont effacées : Jacques est maintenant un jeune homme accompli ! L'amitié de longue date se métamorphose alors en amour. Ils se marient en 1952 (soit, au final, plus de 60 ans de mariage). "Oh elle avait du caractère ! Fallait pas aller en arrière, fallait aller en avant !" Léontine s'est toujours chargée des comptes, elle savait mener sa barque.

C'est à cette époque que Jacques est venu définitivement s'installer à Présilly, Léontine ne voulant pas quitter sa famille. D'une ferme à l'autre, il travaillait désormais dans celle de ses beaux-parents, où l'on cultivait du blé, de l'orge, de l'avoine (pour nourrir le cheval : "L'avoine pour le cheval, c'est comme le gâteau pour moi !" précise Jacques), des pommes de terre et des betteraves fourragères (pour nourrir les vaches – rien à voir avec les betteraves que nous connaissons tous).

L'exploitation des Beauquis possédait aussi une dizaine de vaches ainsi qu'un cheval. Comme tant d'autres agriculteurs, ils n'avaient pas de tracteur.

On travaillait à la fourche ou au moyen de la galère (grand râteau en fer qu'il fallait traîner à la main). Il y avait aussi le râteau à cheval ainsi que le tourne-foin (appelé aussi faneuse ou tourneuse, du côté de Bogève, dans la famille d'Irma Favre). Cet appareil servait à brasser le foin fraîchement coupé, afin de l'aérer pour faciliter son séchage avant de le mettre en bottes. Il existe encore aujourd'hui, mais désormais sous le nom de "pirouette" et utilisé avec un tracteur.

Et puis n'oublions pas la batteuse, qui circulait d'une exploitation à l'autre au mois d'octobre ou novembre, stationnant parfois plusieurs jours devant la ferme lorsqu'il pleuvait. La batteuse servait à égrainer les épis de blé ou d'orge : on ôtait les fils de fer qui renaient les boisseaux et on déposait ces derniers à l'arrière de l'engin qui effectuait alors son travail d'égrainage avant de "recracher" les grains, tombant à l'autre bout directement dans les sacs préalablement installés à cet effet. La merveille de cette invention résidait dans le fait que rien n'était perdu : hormis les grains, les tiges étaient également récupérées pour en faire de la paille, la batteuse se chargeant de les botteler immédiatement. Même la poussière générée par le fonctionnement de la machine était conservée ! Mélangée avec les betteraves fourragères, elle servirait de nourriture pour les vaches ; à noter que dans ce cas, on utilisait uniquement la poussière de blé, car celle d'orge, dont les épis sont constitués de longues barbes, se révélait trop "piquante" pour le gosier des bovidés. À Bogève, dans la famille d'Irma Favre, la poussière était utilisée de préférence pour la litière des vaches.

Les fils de fer ayant servis à lier les boisseaux n'étaient pas jetés : les enfants de la ferme avaient pour tâche de redresser tous les fils, qui pourraient ainsi être réutilisés l'année suivante.

À l'époque, c'est un meunier de Saint-Julien qui faisait la tournée des fermes pour récupérer les sacs de blé. Les Favre possédaient un petit moulin à farine qu'ils utilisaient pour l'orge ou l'avoine. Ils auraient pu aussi s'en servir pour le blé et fabriquer ainsi leur propre farine, mais ils préféraient vendre la totalité du blé au meunier et acheter dans les commerces la farine pour leur consommation personnelle.

Ils faisaient leurs courses à l'épicerie Montmasson (au Grand-Châble) ou à l'Étoile des Alpes, au Châble (nous avons déjà évoqué ces commerces dans de précédents numéros...). L'enseigne Casino existait déjà et faisait la tournée des villages. De même que deux boulangers : il y avait M. Locatelli et la "mère Brand". À eux deux, ils couvraient la semaine du lundi au samedi, se partageant les jours de tournée. Finalement, on "allait au pain", c'est-à-dire directement à la boulangerie du Châble, uniquement le dimanche ! "Pour qu'ils amènent le pain dans toutes les maisons, c'était pas rien ! Quand il faisait mauvais temps..." se souvient Jacques.

Jacques et Léontine ont emménagé dans la maison où la famille vit actuellement, route des Moulins, vers 1955. À partir de là, leur exploitation n'a cessé de grandir au fil des ans : la dizaine de vaches s'est muée en 25 à la fin des années 60, puis une petite cinquantaine au début des années 80, pour aboutir à plus d'une soixantaine ces dernières années.

Jacques a toujours effectué la traite à la main. Même lorsque Léontine et leur fils Antoine ont appris à utiliser la machine à traire acquise vers la fin des années 60, Jacques a continué de traire à la main quand il venait les aider. À l'arrivée du pipelet en 1983, Jacques était désormais à la retraite. Puis ce fut l'achat du robot à traire en 2013. (Pour une description plus détaillée de ces appareils : "Un robot dans l'étable" – *L'écho de Montailoux* n° 74, septembre 2016.)

Autrefois, il fallait mener les boyes de lait à la fruitière, située du côté des Chainays. C'est Léontine qui se chargeait de cette corvée, matin et soir, transportant les boyes dans sa "deux-chevaux". Car, contrairement à Jacques, Léontine avait passé le permis de conduire !

Question de santé...

Une des dernières questions posées à Jacques Favre concernait les maladies et les soins : "Oh, moi j'ai jamais été bien malade !"

Une fois encore, impossible d'obtenir une information précise sur la façon de se soigner autrefois, la réponse fournie par les différents interviewés étant toujours la même... Mais finalement, le constat est clair : nos anciens étaient des "costauds" ! Combien d'entre nous peuvent aujourd'hui se vanter de passer l'hiver sans rhume, bronchite ou authentique grippe ? Pourtant, le froid était plus vif, la neige plus abondante et les maisons bien moins chauffées il y a 50 ans et plus...

Merci à Jacques et sa belle-fille Irma pour leur accueil et d'avoir accepté de partager leurs souvenirs.

Corinne FAVRE

Etat-civil

Naissances :

- **BILLOD Charlie** née le 11/04/2018
- **BERSELLINI Ethan** né le 25/05/2018
- **FLEUTIAUX Jules** né le 05/06/2018
- **MOTTIER Rose** née le 09/06/ 2018
- **AILLOUD-GOUSSARD Roxanne** née le 24/06/ 2018
- **HOFFMEYER MUGNIER Clément** né le 03/07/2018
- **DA SILVA ANTUNES Aaron** né le 17/07/2018

Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux petits citoyens.

Mariages :

- **Mme VERVAEKE Fabienne et M. MATAMOROS DELGADO Alberto**, le 02/06/2018
- **Mme BERNAZ Laetitia et M. COTTET Alexandre**, le 09/06/2018
- **Mme GUGL Nathalie et M. JOLY Philippe**, le 16/06/2018

Pacs :

- **Mme CONS Lucile et M. RIGAUD Robin**, le 02/07/2018

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Décès :

- **Maxime GARBIL**, décédé le 04/06/2018
- **Marièle PARAT veuve DEPRESZ**, décédée le 12/06/2018

Nous présentons nos condoléances à leurs proches.

Infos pratiques

Ecole Beaupré

École maternelle :	04 50 04 47 43
Ecole primaire :	04 50 04 59 58
Secrétariat :	04 50 04 47 04
Permanences :	
SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi 8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi 16h00 à 18h00	

La Mairie

97, Route du Bé d'Lè
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50
Courriel : mairie@presilly.fr

www.presilly.fr

Ouverture au public :
Lundi de 10h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 15h à 19h

Service Intercommunal de la Petite Enfance

Communauté de Communes du Genevois
Bâtiment Athéna 2
38, rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74160 Archamps
04 50 95 91 40

Centre de loisirs Récréa-Beaupré

135, rue Beaupré
74160 Beaumont
04 50 83 77 78

Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances

Déchèterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67

Horaire d'été (mars -octobre) :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Mardi : 14h-18h / Samedi : 9h-18h

Horaire d'hiver (novembre-février) :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 14h-17h30
Mardi : 14h-17h30 / Samedi : 9h-17h30

Fermée mardi matin, dimanche et jours fériés

Régie Eau et assainissement

285, rue Louis Rustin
Bâtiment Héra 1
Archamps Technopole
74160 Archamps
04 50 959 960

téléphones et sites utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65

Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11

Enfance en danger : 119

Violences femmes info : 3919

Allo service public : 3939

www.justice.gouv.fr

www.defenseurdesdroits.fr

www.admin.ch